Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente

Service de Santé et de Prévention des Risques Professionnels
30 rue Denis Papin - CS12213
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05.45.69.70.02

Centre médical : ANGOULEME - CDG 16 - MEDECINE DU TRAVAIL - 30 RUE DENIS PAPIN - (A votre arrivée, veuillez patienter en salle d'attente) - 16000 ANGOULEME Médecin référent : JAMMET Christophe	**ATTESTATION DE SUIVI** individuel de l'état de santé	**COLLECTIVITE** MAIRIE DE AUSSAC-VADALLE 61 RUE DE LA REPUBLIQUE 16560 AUSSAC VADALLE

AGENT

Nom : DARDILLAC (né(e) GODEAUX) Prénom : Melanie

Date de naissance : 04/04/1990

POSTE DE TRAVAIL

Agent polyvalent de restauration (manipulation de denrees alimentaires)

OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, agents des associations intermédiaires, mannequins, ...)

1.
2.
3.

DATE DE LA VISITE

Date : 10/03/2025 **Heure d'arrivée :** 15:53 **Heure de départ :** 16:22

MODE DE VISITE

Mode de visite : Présentielle

TYPE DE VISITE*

- ☑ Visite d'information et de prévention
  - ☑ initiale
  - ☐ périodique
- ☐ Visite de reprise
- ☐ Visite à la demande
- ☐ Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire

** Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude.*

PROCHAINE VISITE

A revoir au plus tard le : 10/03/2028

- ☑ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail
- ☐ par le médecin du travail

ATTESTATION ETABLIE PAR

☐ le médecin du travail

OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, le docteur JAMMET Christophe dans le cadre d'un protocole :

- ☐ le collaborateur médecin
- ☐ l'interne en médecine du travail
- ☑ l'infirmier

DATE : 10/03/2025

NOM ET SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTE

PIVETEAU Elodie

☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur

Edité le 10/03/2025